

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1841

Artikel: malaise helvétique : plutôt que de ne céder que sous contrainte, s'affirmer par deux gestes de rupture

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Malaise helvétique

Plutôt que de ne céder que sous contrainte, s'affirmer par deux gestes de rupture

André Gavillet (19 octobre 2009)

Un malaise perceptible, insidieux, diffus a gagné la politique suisse.

Le Tessin s'inquiète des effets de l'amnistie fiscale décrétée par le gouvernement italien. Et pourtant ce n'est pas la première. Mais elle est accompagnée, cette fois-ci, de rodomontades ministérielles. L'objectif est de «*vider la caverne d'Ali Baba*». La municipalité de Lugano, troisième place financière de la Suisse, s'émeut, en appelle au Conseil fédéral. On exige une réaction. Ne serait-il pas temps de rappeler à Rome que les frontaliers qui travaillent en Suisse sont autant de chômeurs en moins en Lombardie?

Genève, par les élections cantonales, a révélé des soubresauts de même nature. Place financière, refuge de capitaux français, elle sait désormais que ses murailles sont escaladables. Ebranlés, ses électeurs viennent de plébisciter une campagne populiste qui s'en prend là aussi aux frontaliers (dont on

ne dit jamais combien ils contribuent aux recettes fiscales du canton, étant imposés exceptionnellement au lieu de travail).

UBS s'est vue épargner un procès devant la justice californienne, au prix de concessions lourdes sur le secret bancaire et grâce à l'engagement diplomatique suisse au plus haut niveau. Mais faut-il parler d'un succès?

Le malaise tient au fait qu'en un demi-siècle, par notre interprétation verrouillée du secret bancaire, par l'utilisation de compétences fiscales cantonales non harmonisées, nous nous sommes créé une rente de prospérité, aujourd'hui remise en cause par les détenteurs du pouvoir: G20, Union européenne, USA. Le réflexe légitime serait de réagir. Hélas! la cause est mauvaise. Non pas celle de notre souveraineté, mais de l'usage que nous en avons fait, celui d'une concurrence fiscale déloyale.

Il ne suffit pas de faire la politique du dos rond et de ne céder que sous contrainte. Il faudrait de nous-mêmes marquer la rupture. Faire de 2009 une date.

Deux mesures pourraient être chargées de ce sens, être des gestes-rupture.

La première, l'inculpation des anciens dirigeants d'UBS, coupables d'avoir organisé sciemment la fraude fiscale au détriment d'un pays partenaire et d'avoir mis en danger par une gestion téméraire l'économie suisse.

La seconde mesure serait d'appliquer à nous-mêmes ce que nous avons dû concéder aux autres. La nouvelle définition du secret bancaire, abolissant l'artificielle distinction entre fraude et évasion, s'applique aux Suisses dans leur rapport avec l'autorité fiscale de leur pays. Pas de secret bancaire indigène!

Franz von Däniken: ce repli qui accroît notre dépendance

L'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères s'exprime dans Das Magazin

Jean-Daniel Delley (17 octobre 2009)

Dans son récent rapport sur la politique extérieure, le Conseil fédéral expose de manière convaincante les raisons justifiant une adhésion de la

Suisse à l'Union européenne. Puis il conclut avec l'habituelle pirouette qui replace la voie bilatérale au centre de sa stratégie, reléguant l'adhésion

au rang d'une option parmi d'autres dans un future indéterminé (DP 1840).

Aujourd'hui, l'opinion